

### Les subsides

Le document que j'ai eu l'honneur de déposer en 1979 portait du principe qu'il fallait, conformément aux fondements du régime parlementaire, veiller à ce que les électeurs soient représentés à la Chambre des communes d'une manière plus dynamique. C'était là son but. Mais tandis que la situation évoluait au cours des années et qu'on laissait faire, et même qu'on accélérât le processus en 1969 avec l'introduction du règlement de clôture, le gouvernement occupait de plus en plus du temps du Parlement, et le Parlement passait de plus en plus sous la coupe du gouvernement.

Ce que visent à accomplir ces réformes, et ce qui s'impose au Parlement, c'est non pas de dépouiller le gouvernement de son pouvoir, aussi énorme soit-il, mais de rendre ce pouvoir plus fécond en permettant au Parlement d'obliger le gouvernement à lui rendre des comptes, et en procurant au Parlement les outils pour ce faire, non pas seulement à l'opposition, monsieur l'Orateur, mais au Parlement, pour obliger le gouvernement à lui rendre des comptes.

Le leader du gouvernement à la Chambre s'est dit prêt à lancer un défi, à accepter de limiter les interventions à 20 minutes. Il ne s'agit pas seulement là d'une affaire intéressant les leaders parlementaires, mais je présume que cette proposition serait généralement acceptée à la Chambre des communes. Je crois qu'on s'accorderait également à la Chambre des communes pour relever un défi que je lui lancerais pour lui riposter: qu'il mette à l'essai, à titre expérimental, la recommandation de notre Livre blanc concernant les mandats indépendants aux comités. Si les leaders parlementaires doivent en discuter—comme il l'a suggéré—qu'ils discutent également de cette proposition, et je parie que les simples députés à la Chambre des communes s'accorderont pour accepter ce genre de modification à notre procédure.

Vous, monsieur l'Orateur, qui exercez présentement la présidence, vous présidez aux travaux du comité des transports; et je tiens à vous dire ici, Votre Honneur, qu'on vous respecte en votre qualité de président de ce comité. Je vais vous dire la différence qui existe entre notre régime actuel et ce qui devrait exister pour répondre à l'idéal du régime parlementaire, et cela a rapport avec la tragédie de l'*Ocean Ranger*. Le Parlement voulait examiner cette affaire, il entrerait dans les attributions du comité des transports de l'examiner. Au lieu de cela, c'est une commission royale qui en est chargée. Et pourtant j'ai appris sur les ondes de la chaîne publique de la télévision américaine que le comité des affaires maritimes du Congrès des États-Unis faisait enquête sur une tragédie survenue au large des côtes canadiennes et qui a surtout coûté la vie à des Canadiens. Et pourtant, même s'il le voulait, le Parlement ne pourrait se pencher sur cette affaire à moins que le gouvernement n'y consente.

● (1730)

On s'écarte, à mon avis, de l'idée que se font les gens du rôle de notre institution quand les choses se passent ainsi au Parlement. En tant que député, je suis disposé à accepter qu'on abrège les discours et bien d'autres choses si, en échange, le gouvernement se montre disposé à faire des concessions sur le plan de la responsabilité. Les députés sont certainement tous

de mon avis. Nous le réclamons depuis des années, et c'est là l'objectif de cette motion.

Pourquoi souhaitons-nous que le gouvernement étudie ces propositions de réforme? Pourquoi demandons-nous au gouvernement de renvoyer la question au comité de la procédure et de l'organisation? Pour la bonne raison que le Parlement n'appartient pas uniquement aux leaders parlementaires ou aux chefs de parti. Il appartient à l'ensemble des députés, car c'est leur lieu de travail. C'est par le biais du comité de la procédure et de l'organisation que les députés peuvent exprimer leur avis sur le mode de fonctionnement du Parlement. En effet, ce comité se compose de députés de tous les partis.

Nous avons prouvé à la Chambre que le travail des comités pouvait être efficace si les députés faisaient preuve de bonne volonté. J'ai grande confiance en cette institution, mais au travers de tout le sectarisme qu'elle recèle—légitime en partie, il est vrai—ressortent la colère et la déception des députés de toute allégeance qui estiment que la Chambre ne fonctionne pas comme ils l'avaient cru à leur arrivée dans cette enceinte.

Comme le signalait le chef de l'opposition (M. Clark), les députés n'ont vraiment pas beaucoup d'occasions de participer à l'élaboration des politiques d'intérêt public. On semble croire que le gouvernement, quelle que soit son allégeance, ou encore sa bureaucratie, détient la sagesse, alors que nous savons pertinemment qu'il n'en est rien. Les hommes politiques élus peuvent contribuer à rendre les décisions gouvernementales plus judicieuses. Chose certaine, cette institution n'existe pas simplement pour servir le gouvernement. Elle a été créée pour sonder le gouvernement, peu importe de quel parti, et l'interroger sur ses initiatives, que les questions viennent d'un député libéral, conservateur ou néo-démocrate.

L'avantage que présente le renvoi à un comité de cette proposition et de toutes les autres dont le leader parlementaire du gouvernement a fait état est de faire ressortir que cette enceinte n'est pas la chasse gardée des députés. Il appartient également au public qui a lui aussi son mot à dire sur la façon dont le Parlement fonctionne et ce qu'il attend de lui. Le public ne peut pas prendre la parole à la Chambre, mais il peut venir le faire au comité de la procédure et de l'organisation. C'est la raison d'être des comités et, comme vous vous en souviendrez, c'est un des arguments invoqués au sujet de la sécurité énergétique; le public devrait pouvoir donner son avis.

Un nombre incalculable d'organismes—pas seulement universitaires—s'intéressent au fonctionnement de la Chambre. Ce sont des organisations commerciales comme le Business Council on National Issues. James Gillies, ancien député de Don Valley-Est, a écrit un livre sur la participation du monde des affaires et du secteur privé à la politique.

À mon avis, il est temps que le public joue un rôle actif en politique. Il pourra le faire pour de bon uniquement si on rétablit l'équilibre, non pas l'équilibre précaire dont le leader du gouvernement à la Chambre a parlé dans son discours devant le Federal Lawyers Club en novembre, mais plutôt le grave déséquilibre entre l'influence du gouvernement et celle des simples députés.